

COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2024

Proposition d'ordre du jour

Approbation du PV de séance du jeudi 28 mars 2024.

Projet de délibérations soumises au vote :

- 2024-12 : Election du Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise
- 2024-13 : Election du bureau du comité syndical composé du président et de ses six Vice-Président(e)s
- 2024-14 : Délégation d'attributions accordées par le comité syndical au Président
- 2024-15 : Adoption du règlement intérieur du comité syndical + RI en annexe
- 2024-16 : Election de la Commission d'Appel d'Offres – désignation des membres
- 2024-17 : Approbation de l'Avenant 2024-N°2, cinquième avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » dans le cadre des bassins de mobilité + annexe financier
- 2024-18 : Approbation de l'Avenant 2024-N°2 à la convention partenariale avec l'Agence d'urbanisme de la région lyonnaise « Urbalyon » + annexe financier
- 2024-19 : Adhésion à l'association CARA (pôle de compétitivité European Cluster for mobility solutions)
- 2024-20 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
- 2024-21 : Désignation du représentant titulaire du SMT AML au GART

Point d'information :

- ✓ Présentation du Plan de mobilité de Vienne Condrieu Agglomération par Nicolas Hyvernats, vice-Président de Vienne Condrieu Agglomération et 4ème vice-Président du SMT AML
- ✓ Information sur les cahiers de bassin 2024 du SMT (illustration par le premier cahier « Ain Ouest – Bourg-En-Bresse »)

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-12

Election du Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Philippe Belair, Doyen de séance.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERE

- Approuve l'élection de ~~Xavier Ollivier~~ en tant que Président-e du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise, et le/la déclare installé-e dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Philippe BELAIR

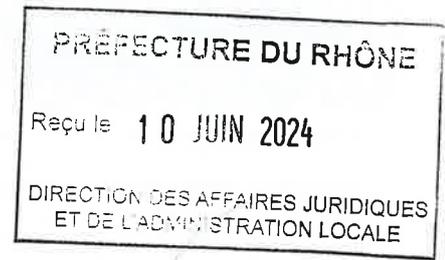


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-13	Election du bureau du comité syndical composé du président et de ses six Vice-Président(e)s
-------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-13 Election du bureau du comité syndical composé du président et de ses six Vice-Président(e)s

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code des Transports, notamment les articles L.1231-10 à L.1231-13 ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2022-12-23-0008 en date du 23 décembre 2022 relatif aux statuts du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine ;

VU le chapitre II desdits statuts portant sur la gouvernance et en particulier l'article 9 sur la composition du comité syndical prévoyant les conditions de représentation de chacun de ses membres au Comité syndical constitué de 22 délégués titulaires et de 22 délégués suppléants.

VU le chapitre II- article 10 -1 précisant la composition du bureau syndical : le(la) Président(e) du SMT AML est élu(e) parmi les représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le premier Vice-Président est un représentant de Sytral Mobilités, le second un représentant de la Métropole de Saint Etienne, le troisième, un élu de la CAPI, le quatrième un élu de la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu auxquels s'ajoutent deux autres Vice-Présidents élus. Ledit article indique que le fonctionnement du Bureau et les délégations sont définis par le règlement intérieur en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et que le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

VU la délibération n°2022-09 d'adoption du Règlement Intérieur du SMT AML, et son article 3 qui précise la désignation des membres du bureau, élus par le comité syndical au scrutin secret et à la majorité absolue pour la même durée que le comité syndical.

VU la délibération du SMT AML n°2024-12 concernant l'élection du Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise et conformément à l'article 6 du règlement intérieur, qui stipule que « lorsqu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des Vice-présidents ».

VU la candidature de Monsieur Jean Charles Kohlhaas, au poste de 1er Vice-Président

VU la candidature de Monsieur Luc François au poste de 2ème Vice-Président

VU la candidature de Monsieur Patrick Nicole-Williams au poste de 3ème Vice-Président

VU la candidature de Monsieur Nicolas Hyvernât au poste de 4ème Vice-Président

VU la candidature de Monsieur Thierry Kovacs au poste de 5ème Vice-Président

VU la candidature de Madame Blandine Collin au poste de 6ème Vice-Présidente

VU ledit dossier,

VU le résultat du scrutin, élection :

- Du 1er Vice-Président : Jean Charles Kohlhaas

Voix totales : 18 Voix exprimées : 17
Pour : 17 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 1

- Du 2ème Vice-Président : Luc François

Voix totales : 18 Voix exprimées : 18
Pour : 18 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

- Du 3ème Vice-Président : Patrick Nicole-Williams

Voix totales : 18 Voix exprimées : 18
Pour : 18 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

- Du 4ème Vice-Président : Nicolas Hyvernat

Voix totales : 18 Voix exprimées : 18
Pour : 18 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

- Du 5ème Vice-Président : Thierry Kovacs

Voix totales : 18 Voix exprimées : 18
Pour : 18 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

- Du 6ème Vice-Président : Blandine Collin

Voix totales : 18 Voix exprimées : 17
Pour : 17 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 1

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DELIBERE

- Approuve l'élection de :
 - Monsieur Jean-Charles Kohlhaas au poste de 1er Vice-Président ;
 - Monsieur Luc François au poste de 2ème Vice-Président,
 - Monsieur Patrick Nicole-Williams au poste de 3ème Vice-Président,
 - Monsieur Nicolas Hyvernat au poste de 4ème Vice-Président,
 - Monsieur Thierry Kovacs au poste de 5ème Vice-Président,
 - Madame Blandine COLLIN au poste de 6ème Vice-Présidente,

du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (le cas échéant) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 juin 2024

N° 2024-14

Délégation d'attributions accordées par le comité syndical au Président du SMT AML

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtère à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtère à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-14 : Délégation d'attributions accordées par le comité syndical au Président du SMT AML

VU l'article 5211-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2022-12-23-00008 en date du 23 décembre 2022 relatif aux statuts du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine ;

VU l'article 12-1 des statuts du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine ;

VU la délibération du SMT AML n°2024-12 concernant l'élection du Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise

Considérant qu'afin de faciliter le processus décisionnel dans les domaines relevant de la gestion courante et d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale le bon fonctionnement du syndicat, il est proposé de déléguer au Président du syndicat certains actes listés ci-après.

Considérant qu'en ce qui concerne la commande publique, dans le cadre de la réglementation européenne s'appliquant aux procédures de marchés publics, il est proposé de donner délégation au Président afin de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services.

Considérant que lors de chaque réunion de comité syndical, il appartient au président de rendre compte des attributions exercées par délégation du conseil syndical.

En application de ces dispositions,

Vu le dit dossier,

Vu le résultat du scrutin, élection :

Voix totales : 18 **Voix exprimées :** 18

Pour : 18 **Contre :** 0 **Blanc :** 0 **Abstention :** 0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DELIBERE

1. Charge le Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation du comité syndical d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

a) procéder, dans les limites fixées par le comité syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

b) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit leur objet, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

c) conclure, réviser, résilier les conventions constitutives de groupement de commandes pour les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services, ainsi que pour les délégations de service public,

d) décider de transiger et conclure les protocoles d'accord transactionnel d'un montant inférieur ou égal à 75 000 € et dans la limite des crédits prévus au budget ;

- e) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - f) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - g) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine ;
 - h) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - i) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - j) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (service des domaines), le montant des offres du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - k) intenter au nom du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui. Cette délégation, portant sur l'ensemble du contentieux, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, quel que soit le degré et la nature de la juridiction en cause et devant toutes les instances de médiation ou de conciliation, s'applique également pour toutes les constitutions de partie civile faite au nom et pour le compte du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine ainsi que toutes les actions civiles s'y rattachant ;
 - l) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical ;
 - m) autoriser, au nom du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
 - n) accorder aux membres du comité syndical les mandats spéciaux pour représenter le comité syndical sur le territoire national, en Suisse et sur le territoire de l'Union européenne, étant précisé que les frais nécessités par l'exécution desdits mandats spéciaux seront remboursés au réel, sur présentation des pièces justificatives.
- 2. Le Président rendra compte au comité syndical, lors de chaque réunion de celui-ci, des attributions exercées par délégation du comité syndical.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,



Acte rendu exécutoire après

- publication du .
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-15

Adoption du règlement intérieur du Comité syndical

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-15 Adoption du règlement intérieur du Comité syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2022-12-23-00008 en date du 23 décembre 2022 relatif aux statuts du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

VU l'article 11 desdits statuts qui précise que le comité syndical approuvera le règlement intérieur régissant les modalités de fonctionnement non prévues aux statuts dudit syndicat dans les six mois suivant sa première réunion après un renouvellement de ses instances.

VU la délibération n°2024-12 concernant l'élection du Président du SMT AML et la délibération n°2021-13 concernant l'élection du bureau du SMTAML.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

Adopte le règlement intérieur du Comité syndical tel qu'annexé

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-16	Commission d'appel d'offres – désignation des membres
-------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	<i>X</i>			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	<i>X</i>			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		
Communauté de communes de la Côtère à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtère à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		<i>X</i>		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-16 Commission d'appel d'offres – désignation des membres

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1414-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020-013 du SMT AML disposant de la composition et désignation des membres de la commission d'appel d'offre ;

Vu la délibération n°2024-12 du SMT AML concernant l'élection du Président du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

Vu la délibération n°2024-15 du SMT AML adoptant le Règlement intérieur ;

En application de l'article L.1414-2 du CGCT, une commission d'appels d'offres (CAO) doit être créée au sein du syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique mais aussi d'émettre des avis sur la passation des avenants les plus importants.

Le Règlement Intérieur du syndicat précise en son article 25 la composition de la CAO. Outre le Président, président de droit, elle est formée de cinq titulaires et cinq suppléants, élus par les membres titulaires du comité syndical au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, dans les conditions prévues à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 1414-2 de ce même Code. En cas d'empêchement du Président, les CAO est présidée par un représentant désigné par lui à titre permanent ou ponctuel.

La Commission d'appel d'offres du SMT AML est une commission permanente, désignée pour la durée du mandat en cours, et est compétente pour statuer dans le cadre des procédures de mises en concurrence définies dans le code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article D 1411-5 du CGCT, la délibération n°2020-013 du SMT AML a défini les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres du SMTAML :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les listes seront adressées par mail à l'attention du Président du SMT AML 5 jours avant la séance du Comité syndical à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la commission ;
- L'élection de la commission aura lieu lors de la plus prochaine séance du comité syndical.

Une liste de candidature unique adressée par M. Nicolas Hyvernats, 4^e Vice-Président du SMT AML, a été reçue le lundi 27 mai 2024. Elle est composée de la manière suivante :

Liste de candidats titulaires à la commission d'appel d'offres du SMT AML :

- M. Luc François
- M. Christophe Bouvier
- Mme Blandine Collin
- Mme Sophie Blachère
- M. Patrick Nicole Williams

Liste de candidats suppléants à la commission d'appel d'offres du SMT AML :

- Mme Sylvie Fayolle
- M. Nicolas Hyvernats
- M. Vincent Monot
- Mme Karine Lucas
- M. Vincent Chriqui

Vu le dit dossier,

Vu la liste de candidature unique reçue le lundi 27 mai 2024 de la part de M. Nicolas Hyvernats, 4e Vice-Président du SMT AML

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

- **Décide** que la commission d'appel d'offres du SMT AML sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat en cours, et siègera pour statuer dans le cadre des procédures de mises en concurrence définies dans le code de la commande publique ainsi que pour siéger le cas échéant au sein des instances spécifiques définies par le même code.
- **Elit :**
Liste de titulaires :
 - Luc François
 - Christophe Bouvier
 - Blandine Collin
 - Sophie Blachère
 - Patrick Nicole Williams
- Liste de suppléants :
 - Sylvie Fayolle
 - Nicolas Hyvernats
 - VINCENT MONOT
 - Karine Lucas
 - Vincent Chriqui

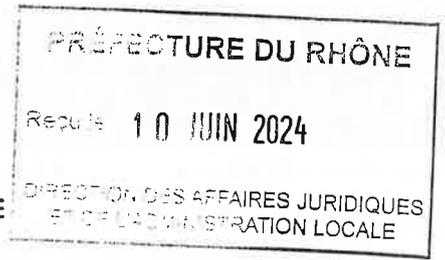
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRES METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-17	Approbation de l'Avenant 2024-N°2, cinquième avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » dans le cadre des bassins de mobilité
-------------------	---

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} :

Approuve l'avenant 2024 n°2, cinquième avenant à la convention-cadre à conclure avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer ledit avenant financier avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » d'un montant de 7 380 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,



Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

DELIBERATION N°2024-17 Approbation de l'Avenant 2024 N°2, cinquième avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise « EPURES » dans le cadre des bassins de mobilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-12 du 11 mars 2021 relative à la convention partenariale pluriannuelle entre le SMT AML et EPURES,

VU la délibération n°2024-02 du 16 février 2024 relative à l'adoption du programme partenarial 2024 (avenant n°4 à la convention partenariale pluriannuelle) entre le SMT AML et l'Agence d'urbanisme stéphanoise « Epures » ;

Lors du comité syndical du 6 octobre 2023, le SMT AML a validé, par Délibération 2023-21, le principe de sa contribution à l'animation / coordination des 6 bassins de mobilité de son périmètre de projets, tels que définis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'interbassin de niveau aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

Lors du comité syndical du 28 mars dernier, le SMT AML a validé, par Délibération 2024-09, la feuille de route établie avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les bassins de mobilité. La mobilisation du SMT AML est évaluée dans cette feuille de route à 62 000 euros pour la première année de mission qui se déroulera d'avril 2024 à avril 2025, et correspondant à 32 000 euros de frais de structure et 30 000 euros de prestations extérieures, dont la contribution au réseau A2 constitué des deux agences d'urbanisme du périmètre de projets du SMT AML, Urbalyon et Epures.

Le SMT AML, missionné par la Région, animera des réunions par bassins en s'appuyant notamment sur les productions réalisées en partenariat avec les deux agences d'urbanisme. Il s'agit d'adaptations cartographiques (une cinquantaine) et de productions de nouvelles données (portraits de territoire, trafics routiers, dynamiques d'emplois et résidentielles...).

Un accompagnement du SMT AML par l'Agence Epures dans le cadre des bassins de mobilité constitue un deuxième avenant pour l'année 2024 à la convention-cadre et le cinquième avenant au total à ladite convention. Le montant financier est de 7 380 €.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant 2024 n°2, cinquième avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES », correspondant aux travaux à réaliser dans le cadre des bassins de mobilité (programme d'études 2024)

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 **Pour :** 18 **Contre :** 0 **Abstention :** 0
Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-18	Approbation de l'Avenant 2024-N°2 à la convention partenariale avec l'Agence d'urbanisme de la région lyonnaise « Urbalyon »
-------------------	---

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-18 Approbation de l'Avenant 2024 n°2 à la convention partenariale avec l'Agence d'urbanisme de la région lyonnaise « Urbalyon »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-03 du 16 février 2024 relative à l'adoption de la convention cadre 2024-2026 entre le SMT et l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise et de son programme 2024 d'études (avenant annuel n°1) ;

Lors du comité syndical du 6 octobre 2023, le SMT AML a validé le principe de sa contribution à l'animation / coordination des 6 bassins de mobilité de son périmètre de projets, tels que définis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'interbassin de niveau aire métropolitaine lyonnaise.

Lors du comité syndical du 28 mars dernier, le SMT AML a validé, par Délibération 2024-09, la feuille de route établie avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les bassins de mobilité. La mobilisation du SMT AML est évaluée dans cette feuille de route à 62 000 euros pour la première année de mission qui se déroulera d'avril 2024 à avril 2025, et correspondant à 32 000 euros de frais de structure et 30 000 euros de prestations extérieures, dont la contribution au réseau A2 constitué des deux agences d'urbanisme du périmètre de projets du SMT AML, Urbalyon et Epures

Le SMT AML, missionné par la Région, animera des réunions par bassins en s'appuyant notamment sur les productions réalisées en partenariat avec les deux agences d'urbanisme. Il s'agit d'adaptations cartographiques (une cinquantaine) et de productions de nouvelles données (portraits de territoire, trafics routiers, dynamiques d'emplois et résidentielles...).

Par délibération n°2024-03 du Comité syndical du 16 février 2024, le SMT AML a approuvé une nouvelle convention cadre avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « URBALYON » et un avenant n°1 relatif au programme partenarial de 2024.

Un accompagnement du SMT AML par l'agence Urbalyon dans le cadre des bassins de mobilité constitue un deuxième avenant pour l'année 2024 à la convention-cadre à ladite convention. Le montant financier est de 12 000€.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant 2024 n°2 à la convention cadre avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, correspondant aux travaux à réaliser dans le cadre des bassins de mobilité (programme d'études 2024)

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 **Pour :** 18 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} :

Approuve l'avenant n°2 à conclure avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « Urbalyon » tel qu'annexé à la présente délibération.

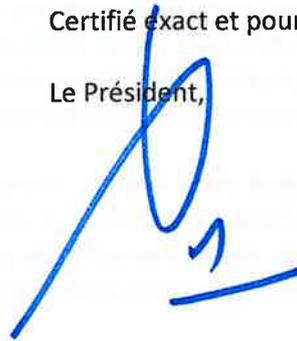
ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer l'avenant financier n°2 à la convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « Urbalyon » d'un montant de 12 000 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,



Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRES METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 7 juin 2024

N° 2024-19	Adhésion du SMT AML à l'association CARA (pôle de compétitivité <i>European Cluster for mobility solutions</i>)
-------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-19 Adhésion du SMT AML à l'association CARA (pôle de compétitivité *European Cluster for mobility solutions*)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° du 23 décembre 2022 relatif aux statuts et compétences du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise,

Considérant qu'en tant que « syndicat mixte SRU » (article L1231-10 du code des transports), en plus des Autorités organisatrices de la mobilité qui le composent, le Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise est susceptible d'adhérer à diverses associations relatives à la mobilité, notamment à l'association CARA (pôle de compétitivité *European Cluster for mobility solutions*).

L'association CARA rassemble 430 membres : industriels, opérateurs de transports, centres de recherche et de formation. CARA est labellisé « Cluster de la Région Auvergne-Rhône-Alpes » et « Pôle de Compétitivité » et représente la PFA, Filière « Automobile et Mobilités ».

Elle a pour but de :

- Fédérer, animer et dynamiser le réseau, les compétences, l'expertise, la performance et l'intelligence collective ;
- Accompagner les mutations des systèmes de transport de personnes et de marchandises pour répondre aux enjeux de santé publique, et de transition énergétique, écologique et numérique.

A ce titre, et dans le cadre de l'organisation d'une journée de sensibilisation dédiée à la thématique des véhicules intermédiaires le 9 juillet 2024, CARA a été sollicité afin de prendre part au projet, en contribuant à son organisation et en mobilisant ses adhérents afin de valoriser les savoirs faire locaux et régionaux. CARA identifiera en particulier des exposants et proposera une liste d'acteurs susceptibles d'intervenir sur les conférences.

Pour ce faire, il est proposé d'adhérer à l'association CARA. La cotisation annuelle, habituellement de 6 305 € pour les syndicats mixtes, est réduite à 1 000 €. Il s'agit d'une remise exceptionnelle de cotisation pour 2024 permettant de tester l'intérêt d'une implication du SMT au sein du réseau CARA et l'opportunité d'une collaboration sur le plus long terme.

Au titre de cette adhésion, le SMT AML participera à l'assemblée générale du pôle CARA et devra à ce titre désigner un élu titulaire du SMT AML,

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 **Pour :** 18 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} :

- **Approuve l'adhésion** du SMT AML à l'association CARA
- **Donne son accord** pour inscrire au budget 2024 une dépense de 1 000 € au titre de la cotisation annuelle,
- **Désigne M. / Mme Philippe Beloin**..... comme représentant-e du SMT

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,



Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRES METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 juin 2024

N° 2024-20	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
-------------------	---

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtière à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION N°2024-20 Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

La mise à disposition des moyens d'assistance avec le Pôle métropolitain a cessé le 31 décembre 2022. Le SMT AML fait face par ailleurs à un accroissement temporaire d'activité sur les différents projets suivants : développement du centre de ressources multitudes 5, lancement du T-libr occasionnel en 2025, animation coordination des bassins de mobilité en 2024 et 2025.

Considérant la nécessité de pouvoir recruter de façon temporaire afin de pouvoir réaliser les tâches / missions suivantes :

- Assistant(e) administratif(-ve)
- Chargé(e) de mission Data-SIG
- Chargé(e) de communication

Il est proposé au comité syndical de créer les trois emplois non permanents suivants :

- **Assistant-e administratif-ve**

Un emploi non permanent d'assistant administratif sur le grade d'adjoint administratif (indice de référence 486), dont la durée hebdomadaire de service est à temps plein et à compter du 9 octobre 2023

- **Chargé-e de mission Data-SIG**

Un emploi non permanent de chargé de mission Data-SIG sur le grade d'ingénieur (indice de référence 611), dont la durée hebdomadaire de service est de 2 jours par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024

- **Chargé-e de communication**

Un emploi non permanent de chargé de communication sur le grade d'attaché (indice de référence : 499), dont la durée hebdomadaire de service est de 2 jours par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2024

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 **Pour :** 18 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

- **Décide de créer un emploi non permanent d'assistant-e administratif-ve sur le grade d'adjoint administratif (indice de référence 486), dont la durée hebdomadaire de service est à temps plein et à compter du 9 octobre 2023**
- **Décide de créer un emploi non permanent de chargé de mission Data-SIG sur le grade d'ingénieur (indice de référence 611), dont la durée hebdomadaire de service est de 2 jours par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024**
- **Décide de créer un emploi non permanent de chargé de communication sur le grade d'attaché (indice de référence : 499), dont la durée hebdomadaire de service est de 2 jours par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2024**
- **les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SMT**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,



Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Reçu le 10 JUIN 2024

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 juin 2024

N° 2024-21	Désignation du représentant titulaire du SMT AML au Groupement des Autorités Responsables de Transport – GART-
-------------------	---

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin à 12h15, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 mai 2024 par le 1^{er} Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président du SMT AML

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		A Thierry KOVCACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T		X		A Christophe GEOURJON
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		A Luc FRANCOIS
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	S		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	S		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	S		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	S	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	S	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	S		X		
Communauté de communes de la Côtère à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X			
<i>Communauté de communes de la Côtère à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 16

Secrétaire élu : Christophe GEOURJON

DELIBERATION 2024-21 : Désignation du représentant titulaire du SMT AML au Groupement des Autorités Responsables de Transport – GART-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-06-04-00007 relatif aux statuts et compétences du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise,

Vu la délibération N° 2022-16 d'adhésion du SMT AML au Groupement des Autorités Responsables de Transport – GART (adhésion renouvelée annuellement par Décision du Président) et de désignation de Monsieur Thierry KOVACS comme représentant titulaire du SMT AML, et de Monsieur Christophe GEOURJON comme représentant suppléant.

Suite à la démission de Monsieur Thierry Kovacs de la présidence du SMT et de la désignation d'un nouveau président lors du Comité syndical du 7 juin, il est proposé de désigner un nouvel élu titulaire, sans changer le représentant suppléant.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Voix exprimées : 18

Le Comité syndical,

DELIBERE

- désigne Monsieur /Madame Xavier ODD....., comme représentant-e titulaire,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait
conforme,

Le Président,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :